CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E99550** **VALABLE JUSQU'AU** **31/03/2027**

ÉDITÉ LE 18/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/12/2001

Raison sociale : SEINE ET MARNE CONSTRUCTIONS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/03/2025

Capital : 50 000

15 RUE DU MARAIS DU SAULE
77130 VARENNES-SUR-SEINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN

Siret : 440 078 046 00032

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2108633

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3737188104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3737188104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 01 64 70 01 11 **Fax :**

Portable : 06 80 58 60 20

Responsabilité légale :
SEINE ET MARNE HABITAT (815 250 246) / BAILLEUX XAVIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : bailleux@smc77.com

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 177 296 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	13	06/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/03/2026 09:54

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.